

AECK/WG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 668 DU 20 DECEMBRE 2023

portant nomination de messieurs **Nabil ABDOULAYE** et **Djamal Jean J. GBIAN TABE** en qualité de membres du Conseil d'administration de la Société des Aéroports du Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2018-419 BIS du 12 septembre 2018 portant approbation des statuts de la Société des Aéroports du Bénin ;
- vu** le décret n° 2022-108 du 16 février 2022 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société des Aéroports du Bénin ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 décembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société des Aéroports du Bénin, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Nabil ABDOUDOULAYE**, au titre de représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable, en remplacement de monsieur Joseph AHISSOU ;
- monsieur **Djamal Jean J. GBIAN TABE**, au titre de représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable, en remplacement de monsieur Adam PINTO.

Article 2

Les intéressés poursuivent les mandats en cours pour le reste de leur durée.

Article 3

Monsieur **Nabil ABDOULAYE** est nommé Président du Conseil d'administration de la Société des Aéroports du Bénin.

Article 4

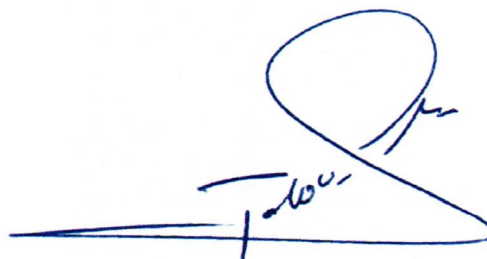
Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le Présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 décembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MCVT : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 2 ; JORB : 1.